

De très fortes inquiétudes perdurent sur le financement des revalorisations salariales (avenant 43) malgré l'engagement d'une grande partie des financeurs

Revalorisation salariale des salariés de l'aide et du soin à domicile (ASD) : les 220 000 salariés de l'aide et du soin à domicile ont bénéficié d'une revalorisation de leurs salaires de 3,5% en 2021. Cette revalorisation a été financée par les financeurs sociaux, les collectivités territoriales et les salariés eux-mêmes. Cependant, les inquiétudes persistent quant à la pérennité de ce financement, notamment en ce qui concerne les collectivités territoriales. Les syndicats appellent à une vigilance accrue et à une négociation collective pour garantir la continuité de ce financement.

De très fortes inquiétudes perdurent sur le financement des revalorisations salariales (avenant 43) malgré l'engagement d'une grande partie des financeurs

17 février 2022

Faisant suite à plusieurs années de négociations entre partenaires sociaux, les 220 000 salariés de l'aide et du soin à domicile ont bénéficié d'une revalorisation de leurs...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://adefservices.fr/actu-adedom/de-tres-fortes-inquietudes-perdurent-sur-le-financement-des-revalorisations-salariales>

Liens

[1] <https://adefservices.fr/actu-adedom/de-tres-fortes-inquietudes-perdurent-sur-le-financement-des-revalorisations-salariales>